

IMPACT TARIFAIRE SUR CINQ ANS DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS

TABLE DES MATIÈRES

1. CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....	5
2. AJOUTS NETS À LA BASE DE TARIFICATION.....	6
3. PRINCIPALES HYPOTHÈSES.....	6
4. IMPACT TARIFAIRE.....	7

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Ajouts nets pour les regroupements R1, R2 et R3.....	6
Tableau 2 : Analyse des impacts nets des investissements mis en service sur les revenus requis.....	8

1. CADRE MÉTHODOLOGIQUE

1 Le Distributeur évalue, dans la présente pièce, les impacts tarifaires liés aux mises en
2 service des investissements prévus sur la période 2016-2020.

3 L'analyse consiste à mesurer l'impact net des investissements prévus, sur le coût de service
4 du Distributeur, pour une période de 5 ans, en supposant tous les autres paramètres
5 constants. Il est important de rappeler que les investissements n'ont d'impact sur la base de
6 tarification que lors de leur mise en service.

7 L'analyse distingue les impacts des investissements selon quatre regroupements :

- 8 • R1 : Investissements de moins de 10 M\$ des catégories maintien des actifs, respect
9 des exigences et amélioration de la qualité, auxquels sont ajoutés les projets de plus
10 de 10 M\$ devant être autorisés par la Régie et associés à ces mêmes catégories¹ ;
- 11 • R2 : Investissements de moins de 10 M\$ de la catégorie croissance de la demande,
12 ainsi que les investissements de plus de 10 M\$ de cette même catégorie devant être
13 autorisés par la Régie ;
- 14 • R3 : Investissements reliés aux projets autorisés de plus de 10 M\$² ;
- 15 • R4 : Investissements reliés aux projets de plus de 10 M\$ présentés à la Régie pour
16 autorisation, visant à améliorer l'efficacité du Distributeur.

17 Le Distributeur signale qu'il n'y a aucun ajout net pour des projets sous le regroupement R4
18 pour la période analysée.

19 L'impact tarifaire (ou sur les revenus requis) est mesuré par les charges annuelles induites
20 par les ajouts nets à la base de tarification, lesquelles comprennent les charges
21 d'amortissement, le coût de financement et, lorsqu'applicable, la taxe sur les services
22 publics.

23 Les investissements du regroupement R1 n'exercent aucune pression à la hausse sur les
24 tarifs du Distributeur lorsque les mises en service sont plus faibles ou égales aux
25 amortissements de l'année, du fait qu'ils ne produisent alors aucun ajout net à la base de
26 tarification.

27 Compte tenu du fait que les investissements du regroupement R2 génèrent des revenus
28 additionnels pour le Distributeur, l'impact tarifaire pour ce regroupement d'investissements
29 est calculé en retranchant les revenus additionnels des coûts découlant des mises en
30 service.

¹ Excluant les projets de la catégorie en maintien des actifs associés au regroupement R4.

² Autorisés en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* ou considérés comme prudemment acquis.

2. AJOUTS NETS À LA BASE DE TARIFICATION

- 1 Le tableau 1 présente les ajouts nets à la base de tarification liés aux mises en service des
- 2 projets des trois catégories de regroupements.

**TABLEAU 1 :
AJOUTS NETS POUR LES REGROUPEMENTS R1, R2 ET R3**

(en millions de \$)	2016	2017	2018	2019	2020
R1					
Mises en service totales	286,9	322,7	339,0	411,4	324,7
Projets de moins de 10 M\$	286,9	322,7	327,0	296,9	309,2
Projets non encore autorisés:	0,0	0,0	12,0	114,6	15,5
Schefferville	0,0	0,0	0,0	11,6	0,0
Lecture à distance - Migration	0,0	0,0	12,0	0,0	0,0
Îles-de-la-Madeleine	0,0	0,0	0,0	85,0	0,0
Pérennité du Centre d'exploitation distribution	0,0	0,0	0,0	0,0	15,5
Analytique	0,0	0,0	0,0	18,0	0,0
Amortissements des investissements réalisés avant 2016	-572,1	-548,9	-478,5	-448,8	-426,2
Ajouts nets à la base de tarification - R1	-285,2	-226,1	-139,5	-37,4	-101,5
R2					
Mises en service totales	223,7	276,3	271,2	301,0	289,0
Projets de moins de 10 M\$	223,7	241,0	245,7	267,8	289,0
Projets non encore autorisés:	0,0	35,3	25,5	33,2	0,0
Raccordement de la communauté de Lac-Rapide	0,0	24,1	0,0	0,0	0,0
Nunavik	0,0	11,2	0,0	33,2	0,0
Poste de Saint-Georges	0,0	0,0	25,5	0,0	0,0
Ajouts nets à la base de tarification - R2	223,7	276,3	271,2	301,0	289,0
R3					
Lecture à distance - Phases 2 et 3	53,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Construction de la centrale thermique d'Akulivik	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Contrôle asservi de la tension et de la puissance (CATVAR)	1,1	9,6	6,1	6,2	6,1
Poste Bélanger	6,5	5,1	4,2	9,0	0,0
La Romaine	0,0	0,0	12,2	0,0	17,9
Poste de Baie-Saint-Paul	14,9	7,6	0,0	0,0	0,0
Poste Duchesnay	7,0	3,5	0,0	0,0	0,0
Poste de Port-Daniel	4,9	8,8	0,0	0,0	0,0
Poste Henri-Bourassa	7,3	6,1	10,0	0,0	0,0
Poste Charland	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Poste De Lorimier	0,0	0,0	1,5	5,8	3,0
Poste Fleury	0,0	5,5	6,5	6,4	5,5
Poste Lefrançois	8,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Poste Saint-Patrick	0,0	0,0	3,1	3,5	2,5
Poste de Saint-Jérôme	0,0	36,7	0,0	0,0	0,0
Poste d'Adamsville	16,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Poste Judith-Jasmin	0,0	0,0	0,0	66,9	0,0
Programme d'enfouissement	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Réaménagement de l'échangeur Dorval	0,0	4,2	0,0	0,0	0,0
Ajouts nets à la base de tarification - R3	135,2	99,1	55,6	109,8	47,0
Ajouts nets totaux à la base de tarification des investissements mis en service	73,7	149,3	187,3	373,4	234,6

3. PRINCIPALES HYPOTHÈSES

- 3 Tous les investissements liés aux immobilisations et actifs incorporels sont pris en
- 4 considération dans la présente analyse.
- 5 Les principales hypothèses sont les suivantes :

- 1 • mises en service dérivées des investissements présentés à la pièce HQD-9,
2 document 5³ ;
- 3 • amortissements des actifs du Distributeur relatifs aux investissements réalisés avant
4 l'année 2016 tels qu'ils sont présentés au tableau 1 ;
- 5 • application de la méthode de l'amortissement linéaire ;
- 6 • période d'amortissement établie sur la durée d'utilité des équipements ;
- 7 • coût du capital prospectif de 5,651 %, comme déterminé par la Régie dans sa
8 décision D-2015-018⁴ ;
- 9 • taxe sur les services publics de 0,55 % ;
- 10 • pour le regroupement R2, revenus additionnels de 2016 à 2020 établis à partir de la
11 prévision de mai 2015 des ventes d'énergie transitant sur le réseau de distribution en
12 intégrant la diminution de la demande associée aux interventions en efficacité
13 énergétique. Ces ventes sont multipliées par le revenu unitaire, estimé sur la base du
14 revenu total projeté pour l'année 2015, net de la fourniture et du transport. Les
15 revenus additionnels sont indexés.

4. IMPACT TARIFAIRE

16 L'impact tarifaire des ajouts nets à la base de tarification de chacun des trois regroupements
17 d'investissements est présenté au tableau 2.

18 Les mises en service des investissements prévus au regroupement R1 sont inférieures aux
19 amortissements des actifs en service avant 2016 et, de ce fait, engendrent une baisse des
20 revenus requis du Distributeur à chaque année de la période d'analyse.

21 Pour le regroupement R2, les coûts prévus pour répondre à la croissance de la demande
22 sont inférieurs aux revenus additionnels prévus par le Distributeur.

23 Les projets du regroupement R3 (projets déjà autorisés) ont un impact variant entre 12 M\$ et
24 38 M\$ sur les revenus requis. La diminution de la pression sur les revenus requis de ce
25 regroupement de la période 2016 à 2019 par rapport à celle observée dans le dossier
26 R-3905-2014 découle principalement de l'impact du projet Lecture à distance sur les revenus
27 requis.

28 Globalement, l'ensemble des investissements mis en service sur la période 2016-2020 ont
29 un impact à la baisse sur les revenus requis du Distributeur, et ce, pour chacune des
30 années.

³ Voir également le tableau 5 de la pièce HQD-9, document 2 pour l'année 2016.

⁴ Décision D-2015-018, paragraphe 418.

TABEAU 2 :
ANALYSE DES IMPACTS NETS
DES INVESTISSEMENTS MIS EN SERVICE SUR LES REVENUS REQUIS

(en millions de \$)	2016	2017	2018	2019	2020
R1					
Projets de moins de 10 M\$	-20,3	-40,4	-53,0	-56,7	-63,5
Projets non encore autorisés:	0,0	0,0	2,7	13,8	18,7
<i>Schefferville</i>	0,0	0,0	0,0	0,7	0,9
<i>Lecture à distance - Migration</i>	0,0	0,0	2,7	2,9	2,8
<i>Îles-de-la-Madeleine</i>	0,0	0,0	0,0	6,1	7,2
<i>Pérennité du Centre d'exploitation distribution</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5
<i>Analytique</i>	0,0	0,0	0,0	4,1	4,3
Impacts nets sur les revenus requis - R1	-20,3	-40,4	-50,2	-43,0	-44,7
R2					
Projets de moins de 10 M\$	16,0	36,2	56,6	78,3	101,5
Projets non encore autorisés:	0,0	3,9	6,3	9,0	9,2
<i>Raccordement de la communauté de Lac-Rapide</i>	0,0	1,7	2,1	2,0	2,0
<i>Nunavik</i>	0,0	2,2	2,4	4,8	5,1
<i>Poste de Saint-Georges</i>	0,0	0,0	1,8	2,2	2,1
Revenus additionnels générés	28,8	47,6	68,0	88,0	122,6
Impacts nets sur les revenus requis - R2	-12,9	-11,4	-11,4	-9,7	-21,1
R3					
<i>Lecture à distance - Phases 2 et 3</i>	5,8	6,3	6,1	5,9	5,7
<i>Construction de la centrale thermique d'Akulivik</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Contrôle asservi de la tension et de la puissance (CATVAR)</i>	0,1	0,8	1,3	1,8	2,3
<i>Poste Bélanger</i>	0,5	0,9	1,3	2,0	2,1
<i>La Romaine</i>	0,0	0,0	0,9	1,0	2,3
<i>Poste de Baie-Saint-Paul</i>	1,1	1,8	1,9	1,9	1,8
<i>Poste Duchesnay</i>	0,5	0,8	0,9	0,9	0,8
<i>Poste de Port-Daniel</i>	0,3	1,0	1,2	1,1	1,1
<i>Poste Henri-Bourassa</i>	0,5	1,1	1,8	2,0	1,9
<i>Poste Charland</i>	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
<i>Poste De Lorimier</i>	0,0	0,0	0,1	0,5	0,8
<i>Poste Fleury</i>	0,0	0,4	0,9	1,5	1,9
<i>Poste LeFrançois</i>	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7
<i>Poste Saint-Patrick</i>	0,0	0,0	0,2	0,5	0,7
<i>Poste de Saint-Jérôme</i>	0,0	2,6	3,1	3,1	3,0
<i>Poste d'Adamsville</i>	1,1	1,4	1,3	1,3	1,3
<i>Poste Judith-Jasmin</i>	0,0	0,0	0,0	4,8	5,7
<i>Programme d'enfouissement</i>	0,9	2,0	3,0	4,0	5,0
<i>Réaménagement de l'échangeur Dorval</i>	0,0	0,3	0,4	0,4	0,3
Impacts nets sur les revenus requis - R3	11,7	20,4	25,5	33,6	37,9
Impacts nets totaux des investissements mis en service sur les revenus requis	-21,5	-31,4	-36,1	-19,0	-27,9